

N'attendez pas, **agissez!**



- Trop souvent, le DG d'une municipalité se retrouve seul pour mettre en place des outils de gestion pour faciliter son travail.
- Trop souvent, le DG d'une municipalité doit produire des documents importants qui demandent temps et énergie.
- Trop souvent, le DG d'une municipalité se sent isolé, seul devant les demandes du conseil municipal, des citoyens, des fournisseurs, des différents ministères.
- Trop souvent, le DG d'une municipalité attend d'être au bout du rouleau avant de consulter l'ADMQ.

**L'ADMQ est une
ressource à votre
disposition!**

L'ADMQ dispose de plusieurs ressources
dont vous pouvez bénéficier.

*Contactez-nous et
aidez-nous à vous aider!*



ADMQ | Association des
directeurs municipaux
du Québec
STIMULER L'EXCELLENCE

Pour toutes questions spécifiques, nous vous suggérons de communiquer avec nous, au **418 647-4518** ou **mbeland@admq.qc.ca** en prenant soin de nous indiquer l'objet de votre demande.

L'ADMQ vous offre l'opportunité d'avoir accès, par l'entremise de la conseillère aux services aux membres, à du soutien sur divers aspects de la fonction de directeur général.

Si...

Vous avez des interrogations à propos des sujets suivants?

- Un modèle de contrat de travail
- Une description de tâches
- Une procédure
- Une action à poser
- Un volet de votre fonction
- Quelle personne-ressource peut vous renseigner sur un dossier particulier

Vous vivez une problématique relationnelle avec un citoyen, un employé ou un membre du conseil municipal.

Vous ne savez pas comment agir ou réagir face à une situation.

Vous avez besoin d'une écoute, d'un conseil ou juste de savoir que vous n'êtes pas seul.

N'attendez pas d'être au cœur de la tourmente, contactez-nous. L'ADMQ verra à vous conseiller et à vous orienter vers les services légaux et professionnels appropriés.

Une assurance taillée sur mesure

Vous avez une assurance pour protéger votre maison et votre auto, mais pour vous, qu'en est-il?

L'ADMQ offre, en collaboration avec Chapdelaine assurance, la possibilité de **souscrire à une assurance.**

Voici les bénéfices que vous pouvez en retirer :

- **Avoir accès à un programme d'aide pour vous ou les membres de votre famille.**
Le programme *Posaction* offre un soutien professionnel, que ce soit pour des difficultés familiales ou au travail, des problèmes personnels ou de dépendance.
- **Avoir accès à un service offrant un soutien professionnel aux gestionnaires.**
Grâce au service *Coachtel*, les DG peuvent résoudre efficacement des difficultés rencontrées dans une équipe de travail.
- **Avoir une assurance pour frais juridiques.**
Elle comprend une couverture advenant un litige avec votre employeur concernant des conflits individuels de travail ou des difficultés à faire valoir vos droits en vertu de votre assurance salaire.
- **Avoir accès au programme de soutien aux membres en difficulté de l'ADMQ.**
Advenant un litige accepté par l'assureur, ce programme vous permet de voir remboursée par l'ADMQ une partie des frais non défrayés par l'assureur*.

Saviez-vous que...

Comme membre de l'ADMQ, vous avez accès à une bibliothèque virtuelle contenant une foule de documents, de modèles et diverses informations, de même qu'à plusieurs publications qui vous renseignent sur les récents développements juridiques et vos obligations mensuelles.

Cette bibliothèque est en constante évolution et s'illustre comme un incontournable pour les DG.

L'ADMQ développe sans cesse de nouveaux outils pour aider les DG dans leur travail quotidien.

Les dossiers récents comprennent :

- Une grille d'évaluation du rendement d'un DG;
- Un outil de référence pour les nouveaux DG.

Nous sommes là pour vous!

* Sous réserve de certaines conditions.